



AR PREFECTURE

016-200054047-20171211-2017\_12\_11\_07-DE  
Reçu le 13/12/2017

Il est fait Monsieur le Maire propose de procéder à la dissolution de ce budget au 31 décembre 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Accepte la suppression du budget annexe « Caisse des écoles » au 31 décembre 2017 et l'intégration des valeurs de l'actif et le passif dans le budget principal de la ville de Confolens en 2018.
- Autorise Monsieur Le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour clôturer ce budget annexe et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie le 11 décembre 2017



Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

